

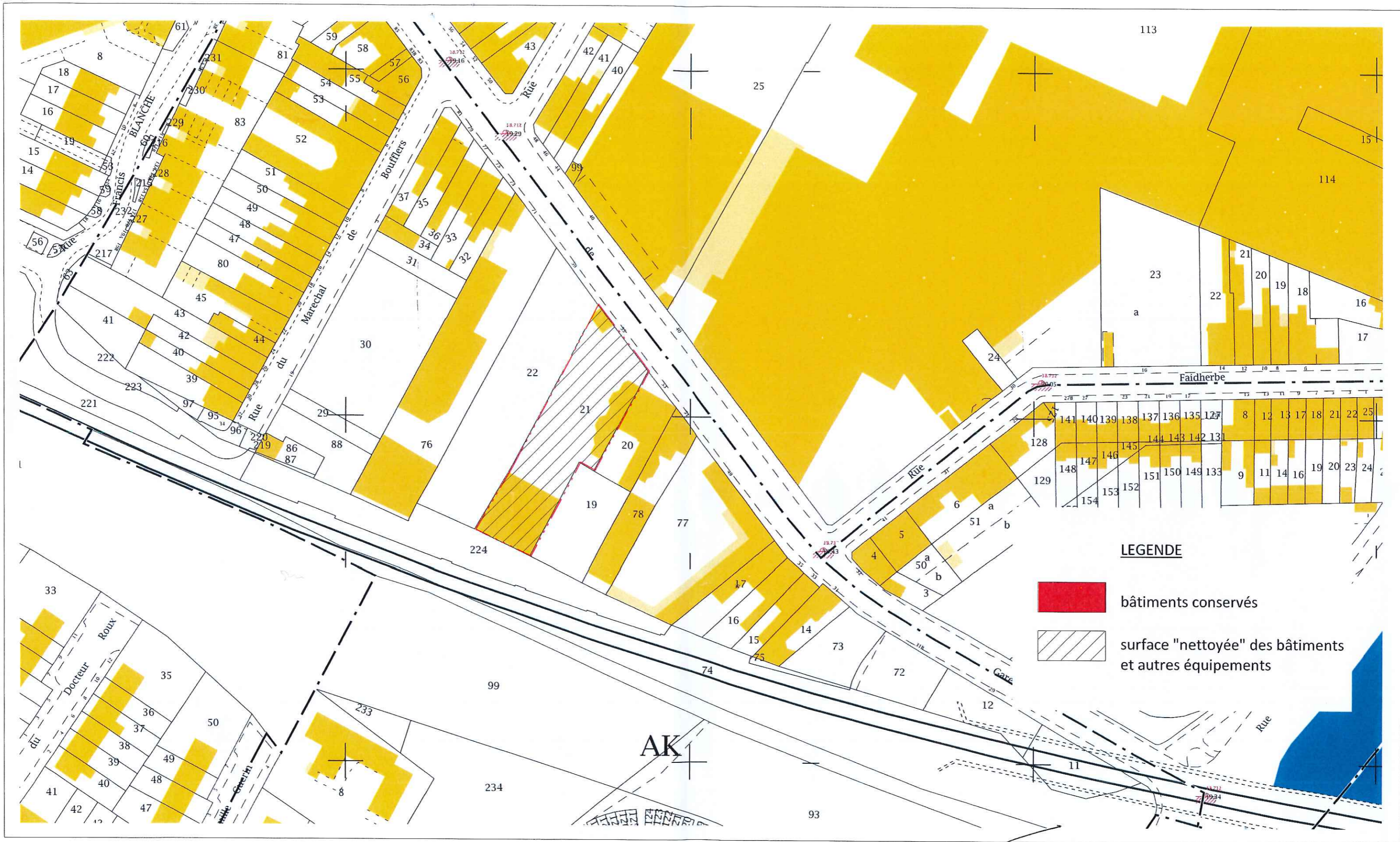


PD 05952720 00.0

**pierre
louis
carlier**

18, rue Jean Moulin
59000 LILLE
T 03 20 74 00 74
F 03 20 74 08 40
agence@pierreloiscarlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE		Photographies	
19250 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE			
40, rue de la gare 59350 Saint-André-Lez-Lille		Date 06/02/2020	Echelle
		N° plan PD03.1	



LEGENDE

- bâtiments conservés
- surface "nettoyée" des bâtiments et autres équipements

PD 05952720 0010

pierre louis carlier
 18, rue Jean Moulin
 59000 LILLE
 T 03 20 74 00 74
 F 03 20 74 08 40
 agence@pierreloiscarlier.fr

SAS GAMBETTA ST ANDRE
 19250 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
 40, rue de la gare | 59350 Saint-André-Lez-Lille

Plan de masse		
Date	Echelle	N° plan
06/02/2020	1 : 1000	PD02

PERMIS DE DEMOLIR

PERMIS N°

PD 059527 20 00006

EN DATE DU :

2 7 0 8 2 0 2 0

BÉNÉFICIAIRE(S) :

SAS GAMBETTA SAINT ANDRÉ

NATURE DES TRAVAUX :

Démolition de bâtiments au
55 rue de la gare à Saint-André

ARCHITECTE / MAITRE D'OEUVRE :

PIERRE LOUIS CARLIER
18 rue Jean Moulin
59000 LILLE

SURFACE DU TERRAIN :

1353 m²

SUPERFICIE À DÉMOLIR :

445 m²

LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ À LA MAIRIE DE (VILLE ET ADRESSE) :

SAINT-ANDRÉ LEZ-LILLE - 89 rue du Général Leclerc

DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE :

2 8 0 8 2 0 2 0

Reproduction conforme à l'article A 424-17 du code de l'urbanisme :

"Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R.600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme)".